



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Hôtel de la Marine

Paris 8^e arr

Aménagement d'un office traiteur, d'un espace de repos - vestiaire
et d'un local de stockage

Lot n° 1 : Entreprise générale (second œuvre – électricité, plomberie)

Lot n°2 : CVC

Lot n°3 : Parquet / lambris

Lot n° 4 : Ascenseur (dépose monte plat et revente ou recyclage matériel neuf)

SOMMAIRE

Chapitre 1 : Clauses générales communes à tous les lots 4

1.1. Présentation de l'hôtel de la Marine	4
1.2. Protection au titre des monuments historiques	5
1.3. Objet du chantier	5
1.4. Conditions d'exécution	7
1.5. Prix et limites des prestations	7
1.6. Reconnaissance des lieux	7
1.7. Activités des lieux et Horaires de travail	7
1.8. Installation de chantier	7
1.8.1. Conditionnement des raccordements des fluides	7
1.8.2. Equipement de chantier	8
1.8.3. Aire de stockage des matériels et des matériaux	8
1.8.4. Dispositif d'accès des matériaux et des hommes – Disposition et conception des échafaudages	8
1.8.5. Condition d'enlèvement des gravats	8

Chapitre 2 : Clauses particulières au lot 1 – entreprise générale 9

2.1. Répartition des lots	9
2.2. Description des interventions particulières au lot 1	9
2.2.1. Dépose des plaques de bois, palettes, feutre, évier provisoire, chauffe-eau	9
2.2.2 Intervention de maçonnerie	9
2.2.3 Intervention de doublage de cloisons, faux plafonds	9
2.2.4. Intervention de menuiserie	10
2.2.5. Revêtements sols et murs	11
2.2.6. Intervention de peinture	14
2.2.8. Interventions de plomberie	14
A partir du réseau existant dans réservation du local traiteur	14
2.2.9. Intervention d'électricité	Erreur ! Signet non défini.
2.2.10 Dossier des ouvrages exécutés	23
2.2.11 Nettoyage et repli du chantier :	23

Chapitre 3 : Clauses particulières au lot 2 : CVC 24

3.1. Répartition des lots	24
3.2. Description des interventions particulières au lot 3	24
3.2.3 Dossier des ouvrages exécutés	27
3.2.4 Nettoyage et repli du chantier :	28

Chapitre 4 : Clauses particulières au lot 3 – parquet - lambris 29

4.1. Répartition des lots	29
4.2. Description des interventions particulières au lot 3	29
4.2.3 Dossier des ouvrages exécutés	29
4.2.4 Nettoyage et repli du chantier :	29
5.1. Répartition des lots	30
5.2. Description des interventions particulières au lot 4	30
5.2.2 Nettoyage et repli du chantier :	30

Chapitre 1 : Clauses générales communes à tous les lots

1.1. Présentation de l'hôtel de la Marine

L'hôtel de la Marine se situe dans le [8^e arrondissement](#) de [Paris](#), au 2, [place de la Concorde](#).

L'édifice fait partie d'un ensemble de deux bâtiments jumeaux encadrant la [rue Royale](#) dessiné par Gabriel. Il abrite avant la [Révolution](#) le garde-meuble royal sous la direction d'un intendant (garde-meuble comprenant des meubles mais aussi les bijoux de la Couronne, des étoffes, des tapisseries et des armes d'apparat) ainsi que des salles d'exposition en arts décoratifs. Il devient ensuite l'état-major et le quartier-général de la Marine qui l'occupe jusqu'en 2025. Il est restauré de 2017 à début 2021 par le centre des monuments nationaux.

En 1753, Ange-Jacques Gabriel, Premier architecte du Roi, propose, à la demande de Louis XV une synthèse des différents projets à l'issue d'un concours pour créer les plans définitifs de la future place Louis-XV (devenue en 1830, sous la monarchie de Juillet, la place de la Concorde)

Au nord de la place il dessine deux palais jumeaux aux façades classiques monumentales de part et d'autre de la rue Royale

En 1757, seules les façades des hôtels sont édifiées, telles un décor fermant la place Louis-XV au Nord, sans qu'aucun bâtiment ne soit construit derrière elles.

La construction du bâtiment derrière les façades d'Ange-Jacques Gabriel va durer de 1757 à 1774, sous la direction de l'architecte et contrôleur général des Bâtiments du roi, Louis-François Trouard. Cependant, il reste encore à trouver une affectation aux bâtiments. Ce sera chose faite en 1767.

Le palais oriental (futur hôtel de la Marine) est quant à lui destiné à être l'hôtel du Garde-Meuble de la Couronne. Censé n'occuper qu'une partie du bâtiment. Le Garde-Meuble investit l'ensemble des murs en 1767 jusqu'à la Révolution. À partir de la Révolution française, il devient durant deux siècles l'hôtel de la Marine.

Les décors intérieurs, d'une grande magnificence, sont l'œuvre de l'architecte Jacques Gondouin, inspiré par Piranèse, et constituent une étape importante dans l'évolution du goût au XVIII^e siècle.

Ses deux frontons sont ornés de reliefs représentant des allégories de la Magnificence et de la Félicité publique, œuvres de Guillaume II Coustou et de Michel-Ange Slodtz.

La Marine investit l'ensemble du bâtiment en 1799 et du bureau du Chef d'État-Major à la galerie des grandes préfectures de Marine, elle va remodeler le lieu en fonction de ses besoins : division des espaces pour augmenter la taille des bureaux, aménagements liés aux évolutions technologiques des XIX^e et XX^e siècles (électricité, téléphone, ascenseurs, etc.) tout en préservant et enrichissant les décors originels.

Bien que remaniés sous le Second Empire, les grands salons d'apparat et surtout la Galerie dorée conservent encore certains éléments du décor d'origine

L'hôtel comprend quatre cours intérieures : la cour des Ateliers, la basse-cour, la cour d'Honneur et la cour de l'Intendant, cette dernière recouverte par une spectaculaire verrière de 300 m², conçue par l'architecte britannique Hugh Dutton.

La loggia jouxtant le salon des Amiraux, surnommée le « balcon de l'État, offre une vue imprenable sur la place de la Concorde

le [CMN](#) engage une profonde restauration du bâtiment, de 2017 à 2021, à l'issue de laquelle 6 000 m² sont ouverts au public (dont les salons d'apparat et les appartements datant du XVIII^e siècle) et 6 000 m² loués à des entreprises.

1.2. Protection au titre des monuments historiques

Monument historique classé en totalité par certificat du 31 mai 1923

PA00088817

Parcelles : BQ57

1.3. Objet du chantier

L'hôtel de la Marine accueille de nombreux événements et locations dans les salons patrimoniaux qui nécessitent le recourt à différentes sociétés de traiteurs, mais ne dispose pas d'un espace dédié aménagé pour accueillir un espace de réchauffage pour les traiteurs.

Deux espaces brutes initialement prévu pour accueillir l'office d'un salon de thé au 1^{er} étage ainsi que deux espaces de service à l'entresol du rez de chaussée n'ont finalement pas été aménagés. Ces espaces disposent d'ores et déjà des arrivées des réseaux et gaines CVC.

L'objet de l'opération consiste en l'aménagement d'un local traiteur sur une surface de 32 m² au 1^{er} étage contiguë à l'escalier A rue Royale, l'aménagement d'un vestiaire salle de repos d'une surface de 36 m² et d'une local rangement de 25 m² à l'entresol contiguës à l'escalier A

Il sera également procédé à la dépose du monte plat (état neuf) entre l'entresol et le 1^{er} étage dans le sas situé à l'arrière de l'escalier A, et la remise en état des deux espaces (bouchement de la trémie, repose des parquet et sols souple, repose de lambris.

Description générale des espaces et affectation

- **L'office traiteur**

Au premier étage sur l'aile de la rue Royale, contiguë aux salons en enfilade dévolus à la location événementielle, **un espace de 32 m²**, desservi par l'escalier A, est destiné à être aménagé en office traiteur. Cet espace brut dispose d'un tableau électrique d'une puissance de 125 ampères en triphasé soit 375 A, dont des prises événementielles pour l'alimentation des équipements ; des arrivées et une évacuation d'eau pour un évier, des arrivées de gaines CVC et de convecteurs à ailettes encastrés pour la diffusion de chaud et de froid dans le local.

Une trame de tasseaux bois a d'ores et déjà été installée pour recevoir des contrecloisons en plâtre pour protéger les vestiges de lambris de cette pièce patrimoniale. Le sol à l'état brut devra recevoir une chappe légère pour mise à niveau des sols finis et recevoir un complexe d'étanchéité et un carrelage au sol.

Une porte étroite permet un accès direct depuis la circulation, des doubles portes permettent d'accéder aux différents salons en enfilade.

- **Le sas avec monte plat**

Un monte-plat a été aménagé dans le sas de 8 m² adossé à l'escalier A et relié à l'étage d'entresol situé en dessous, initialement conçus pour un usage de restauration. Ce monte-plat n'aura pas d'utilité pour l'usage futurs des locaux, sa dépose est envisagée ainsi que la remise en état de ce couloir lambrissé, avec deux dessus de porte peinte.

Le parquet Versailles sera à compléter après dépose du monte-charge.

Les lambris et plafond seront nettoyés et repeints, les dessus de porte seront protégés durant les travaux, aucune intervention n'est prévue sur ces dessus de porte dans le cadre de l'opération.

- **Local vestiaires - salle de jour**

A l'entresol, contiguë au sas du monte plat, **une salle de 27 m²** est à disposition pour aménager un espace polyvalent qui pourra servir de vestiaires et salle de jour pour le personnel des traiteurs lors de grands événements durant plusieurs heures. Il pourra être mutualisé avec les activités du monument pour les agents comme salle de repos et salle de réunion.

Des gaines VMC passent en plafond du local et devront être connecté pour assurer chauffage et ventilation de l'espace.

Le sol à l'état brut devra recevoir une chappe légère pour mise à niveau des sols finis et recevoir un complexe d'étanchéité et un sol plastic de type linoleum.

Les murs seront repeints et un faux plafond sera mis en place pour masquer les différents réseaux et chemins de câbles qui jalonnent le plafond.

Cet espace est également relié par l'escalier A.

Ce local est à proximité immédiate des sanitaires situés même étage et utilisés par le café la Pérouse. Ces sanitaires pourront être utilisés par les personnels des traiteurs.

- **Espace de stockage**

A l'entresol, contiguë à l'espace vestiaire une salle de 25 m² sera aménagée à minima pour servir d'espace de stockage.

Cette salle est équipée d'un chauffe-eau ainsi que son réseau d'alimentation, un réseau de gaine en plafond, des réservations pour des évacuations EU.

Le sol à l'état brut devra recevoir une chappe légère pour mise à niveau des sols finis et recevoir un complexe d'étanchéité et un sol plastique de type linoléum.

Les murs seront laissés à l'état brut et les réseaux en plafond laissés apparents.

3. Programme

Des échanges avec un traiteur régulier de l'hôtel de la Marine a permis de définir les besoins programmatiques suivants :

L'office traiteur est à concevoir comme une « salle Blanche destinée au réchauffage sans cuisson, d'une puissance inférieure à 20 Kwa, sans extraction.

L'office recevra un carrelage antidérapant avec plinthes à gorge, sans siphon de sol, un habillage en faïence sur une hauteur de 2.20 m environ et un éclairage périmétrique.

Il devra permettre l'installation de 3 à 4 étuves (meublement amovible apporté par les traiteurs), une plaque électrique à poser sur une table inox, un point d'eau à simple bac sans égouttoir.

La salle sera équipée de 6 à 8 prises domestiques PC 16a murales, à une hauteur de 1m à 1,20 réparties dans la pièce, dont au moins 4 prises le long du mur face à la fenêtre pour alimenter les 4 étuves.

Sur les parois latérales, des tables inox pliantes seront disposées à la demande sur le 1^{er} tiers de la salle

A l'angle, à proximité de la fenêtre, sera installé un évier unique ou lavabo sans égouttoir

La pièce dispose déjà des équipements de chauffage et de refroidissement par ventilo-convecteur au sol au droit de la baie vitrée.

Salle polyvalente de repos – vestiaires – salle de jour.

Dans cette salle les murs seront peints, la pose d'un sol souple, éclairage, un faux plafond pour masquer l'ensemble des gaines techniques, un placard pour masquer la baie de brassage

Cette salle à l'aménagement à minima sera équipée de 3 à 4 portants sur roulettes pour suspendre les tenues des personnels ainsi qu'un miroir.

Un plan de travail pour recevoir une machine à café, un micro-onde, avec quelques prises murales et un petit frigo sous le plan de travail. Une étagère sera installée au-dessus du plan de travail

Un petit espace convivial avec tablettes et tabourets dans le profond ébrasement de la fenêtre muni des prises de courant permettra d'y travailler avec un ordinateur ou de se détendre lors des poses.

Ce vaste espace pourra également recevoir une table centrale pour des réunions ou de repas pour le personnel.

Espace de stockage

Un sol à niveau avec sol souple est à prévoir, les 4 évacuations EU en attente seront à bouchonner et à dissimuler dans des regards avec trappes dans l'épaisseur du sol.

La liaison avec l'espace vestiaire sera à boucher.

Cet espace sera laissé brut sans doublage ni faux plafond.

Le chauffe-eau sans usage sera déposé, les réseaux d'alimentation seront neutralisés et laissés en place.

1.4. Conditions d'exécution

Les travaux seront exécutés conformément aux directives ou soumis à l'approbation Thierry Balereau, architecte urbaniste de l'état, conservateur du monument ; maitre d'œuvre de l'opération et de Clara Le Corre cheffe de projet en charge du suivi de l'opération.

Les techniques traditionnelles seront utilisées en priorité et respecteront les sujétions des D.T.U. et des normes Françaises.

Devront être respectées :

- la réglementation en vigueur relative à la protection des bâtiments contre l'incendie,
- les prescriptions relatives à la sécurité des travailleurs (décret du 8 janvier 1965 et textes d'application).

1.5. Prix et limites des prestations

Les prestations du présent lot devront comprendre :

- le dessin d'exécution représentant l'implantation des ouvrages,
- les attachements écrits et figurés ou photographiques nécessaires à la localisation des travaux exécutés et plus particulièrement, ceux appelés à être cachés,
- la fourniture et la pose des ouvrages tels que définis au présent descriptif et dans la décomposition du prix global et forfaitaire.

Les prix sont réputés comprendre :

- Le chargement des matériaux sur leur lieu de stockage (négociant, dépôt de l'entreprise ou fabricant), le transport par tous les moyens, le déchargement, et le rangement à l'intérieur de l'installation de chantier en attente de leur utilisation. Les matériels pour permettre la mise en œuvre.
- Les manœuvres et manutentions nécessaires pour le montage à toutes hauteurs.
- Les coltinages jusqu'au lieu de mise en œuvre.
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) est à compléter sans supprimer, ajouter ou modifier l'intitulé des postes.

1.6. Reconnaissance des lieux

Avant la remise de son offre, l'entrepreneur prendra connaissance de l'état des lieux pour se rendre compte de la nature des travaux à effectuer. Il tiendra compte, dans ses prix, des prestations particulières éventuelles et des sujétions de mise en œuvre propres à ce chantier.

Pour une visite sur le site, contacter :

Clara Le Correet ou Fabrice Andrique

1.7. Activités des lieux et Horaires de travail

Les travaux se déroulant sur un site occupé, ouvert à la visite, il conviendra d'harmoniser les activités. Certains événements conduiront ponctuellement à limiter ou interdire les bruits de percement, percussion, ponçage, certains horaires et seront communiqués à l'avance à l'entreprise

1.8. Installation de chantier

L'entreprise établira le plan d'organisation du chantier en concertation avec le Maître de l'ouvrage et le Maître d'Œuvre, plan qu'elle soumettra à l'approbation de ces derniers pour ce qui concerne :

l'emprise du chantier,
l'emprise des installations.

1.8.1. Conditionnement des raccordements des fluides

Eau

L'installation provisoire s'effectuera à partir d'un compteur de chantier.

Les frais d'installation et de consommation seront à la charge de l'entreprise.

Electricité

L'installation provisoire s'effectuera à partir d'un compteur de chantier raccordé au réseau EDF.

Les frais d'installation du comptage et de consommation d'électricité seront à la charge de l'entreprise.

1.8.2. Equipement de chantier

Vestiaires, réfectoire, locaux sanitaires.

Des locaux seront mis à disposition de l'entreprise, ceux-ci devront rester en parfait état de propreté et d'hygiène pendant toute la durée du chantier. Si pendant le déroulement du chantier, il s'avère que les lieux ne sont pas respectés, notamment les parties communes avec les agents du CMN, les pièces seront condamnées et l'entrepreneur devra prendre ses dispositions pour assurer le nécessaire à ses ouvriers.

1.8.3. Aire de stockage des matériels et des matériaux

Une aire de stockage des matériaux sera aménagée par l'entreprise à l'emplacement désigné par le maître d'œuvre.

Au pourtour de cette aire, il sera dressé une palissade de 2,50 m de hauteur type HERAS ou équivalent, les pieds des éléments seront maintenus dans des blocs en béton préfabriqué.

Un soin tout particulier devra être apporté à la réalisation de cette palissade.

L'entreprise titulaire devra la pose, la location et l'entretien de cette palissade pendant la durée des travaux ainsi que la déposer en fin de chantier et le nettoyage de la chaussée.

Elle sera pourvue d'une partie mobile (porte) avec système de fermeture à clef.

L'entrepreneur titulaire du lot assurera la surveillance de l'aire de stockage qui sera convenablement tenue.

1.8.4. Dispositif d'accès des matériaux et des hommes – Disposition et conception des échafaudages

L'entreprise devra respecter les protocoles d'accès et d'autorisation en lien avec le monument, déclarer l'ensemble des ouvriers qui seront amenés à travailler sur le site, un badge d'accès leur sera fourni pour accéder à la zone de travaux suivant un cheminement défini, qui devra être impérativement respecté.

1.8.5. Condition d'enlèvement des gravois

Les gravois provenant des démolitions et des travaux seront évacués au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Déchets de chantier

Respect de la législation et de la réglementation.

Les déchets de chantier de bâtiment devront être gérés et traités par les entrepreneurs dans le cadre de la législation en vigueur à ce sujet, dont notamment :

loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux ;

loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

loi n° 92-646 du 13 juillet 1992, modifiée, relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement. Loi complétant et modifiant les 2 précédentes ;

loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative aux renforcements de la protection de l'environnement.

Chapitre 2 : Clauses particulières au lot 1 – entreprise générale

2.1. Répartition des lots

L'intervention est répartie en 4 lots :

- **Lot 1: Entreprise générale** (dépose des protections et plaques de bois, cloisonnement, faux plafond, carrelage mur et sol, plomberie, peinture, électricité, menuiserie, complément de plancher à l'emplacement de la gaine du monte-plat)
- **Lot 2** : entreprise CVC raccordement aux installations existantes et réglage des installations)
- **Lot 3 : parquet- lambris** (dépose et complément de parquet Versailles du sas et repose ou réalisation de lambris
- **Lot 4 ascenseur (dépose du monte plat état neuf et reconditionnement pour revente par l'entreprise)**

De par la diversité des interventions, les lots doivent être réalisés par des entreprises ayant les qualifications et compétences décrites dans le descriptif. L'entreprise du lot 1 pourra à son gré faire appel à des sous-traitants dans le cadre réglementaire existant.

2.2. Description des interventions particulières au lot 1

2.2.1. Dépose des plaques de bois, palettes, feutre, évier provisoire, chauffe-eau

Dépose des plaques provisoire de medium fixé sur les structures bois, dépose des palettes, polyane et feutre au sol, dépose de l'évier inox et ses alimentations, dépose du chauffe-eau dans l'espace rangement, neutralisation des réseaux d'alimentation.

Dépose des revêtements de la gaine du monte plats

Localisation : office traiteur, salle de jour vestiaire, sas

2.2.2 Intervention de maçonnerie

Réalisation d'une chappe en béton allégé sur extrados des augets de plancher pour mise à niveau des sols des circulations compris réservation pour pose d'un carrelage ou sols souple compris colle et mortier de pose. (Épaisseur à remblayer de 11 à 23 cm dans chaque espace intégrant la flèche des planchers bois)

Le sol existant sera préalablement protégé par un polyane, comprise les fourreaux au sol avant coulage de la dalle, réalisation d'une étanchéité avant pose des revêtements de surface.

Localisation : office traiteur, salle de repos vestiaires, local rangement.

Réalisation d'une dalle béton ferrailé en bouchement de la trémie du monte-charge et réservation de la fosse pour mise à niveau du sol existant avant pose des lambourdes parquet ou linoleum.

Localisation : trémie monte plat plancher bas de l'entresol et plancher bas du 1^{er} étage : sas à l'arrière de l'escalier A

Pose de 4 regards avec trappe sur charnière dans la chappe de béton allégé du local stockage au droit des 4 évacuation EU

Mise à niveau du sol fini avec intégration du revêtement en sol souple

Localisation : local de stockage entresol

2.2.3 Intervention de doublage de cloisons, faux plafonds

a) **Sur murs**, fourniture et pose de plaques de plâtre de type BA 13 hydrofuges fixées sur tasseaux bois en place y compris toutes sujétions de pose, joints, rebouchage etc..... Suivant implantation et plan jusqu'en sous face des moulures du plafond

Complément de tasseaux bois sur 10 m² au droit de la gaine de soufflage sur accroche existantes

Finition en sous face de la corniche par profil en staff à éclairage indirect, de modèle D101 (largeur 5cm hauteur 2.6 cm) ou D102 (largeur 7 cm hauteur 4cm) de chez staff décor ou similaire

Réalisation d'une porte ouvrante dans cloison de doublage au droit de la niche d'armoire électrique, compris toute suggestion, intégration de faïence murale

Réalisation d'une porte technique à carrelé dans cloison de doublage au droit de la niche des arrivées d'eau et évacuation EU

Localisation : local traiteur au 1^{er} étage

Réalisation d'une cloison entre le local vestiaire et le local rangement en carreau de plâtre épaisseur 100 mm.

Bouchement impose au-dessus de la porte de liaison espace stockage (sas arrière-escalier A entresol, en plaque de plâtre de BA13 y compris toutes sujétions de pose, joints, rebouchage etc...

Finition de l'arrière de la cloison sur rail alu avec plaque de BA 13 de la salle vestiaires – salle de jour

Localisation : entresol suivant plan

b) Sur plafond Mise en œuvre d'un faux plafond en plaque de plâtre et dalles 60x60 sur suspente compris réservation pour luminaires, grille de ventilation, gaines diverses y compris toutes sujétions de pose.

Réalisation d'une trémie avec jouée au droit de l'ébrasement de la fenêtre suivant plan compris toutes sujétion de pose, joint.

La pose de dalles modulaires se fera sur des modules entiers non recoupés, la liaison avec mur en périmétrie sera réalisée en plaque de plâtre sur suspente, calepinage à soumettre pour validation préalable au maître d'œuvre.

Localisation : local vestiaire – local de jour à l'entresol suivant plans.

2.2.4. Intervention de menuiserie

a) Fourniture et pose d'un ensemble menuiserie constitué d'une porte tiercée pare flamme de 83 cm de largeur avec hublot oscillo battante ouvrant et d'un second ouvrant de 33 à 40 cm de largeur fixé par loquets haut et bas, , hauteur finie à 208 cm minimum, d'un importe de la hauteur du cadre de porte existant (3 m) face au passage de la double porte à panneaux d'accès au local traiteur, fourniture et pose verrous de condamnation ext, de bloc porte et de tampon anti choc haut et bas sur les ouvrants coté extérieur..

Localisation : office traiteur 1^{er} étage

Fourniture et pose d'une porte PF de 83 cm, hauteur finie à 208 cm, entre la salle de repos et l'espace de rangement, avec serrure sur organigramme Deny.

Fourniture et pose d'un placard pour masquer l'armoire de brassage informatique, avec porte ouvrante, plinthe en partie basse, imposte en partie haute, ensemble à peindre. Insertion de deux grilles de ventilation haute et basse. Prévoir un canon européen à clef.

Fourniture et pose d'un plan de travail en chêne massif vitrifié de teinte clair profondeur 64 cm, à fixer dans l'ébrasement de la niche de l'espace vestiaire, avec débords de part et d'autre comme indiqué sur le plan,

Fourniture et pose de deux étagères en chêne massif clair vitrifié dans l'ébrasement de la niche, à fixer

Fourniture et pose de plateau en bois massif chêne clair vitrifiés largeur 40 cm, sur les 3 côtés de l'ébrasement de fenêtre avec remontée façon crédence sur 12 cm en bois massif vitrifié, toute suggestion de raccord entre panneau

Localisation : vestiaire – salle de repos entresol

Fourniture et pose de plaques signalétique office traiteur en 2 exemplaires, vestiaires - salle de repos en 1 exemplaire, local rangement ou privée en 2 exemplaires, modèle à valider par MOE.

Localisation : portes d'accès aux locaux.

b) Fourniture et pose de plinthes en bois à peindre en périphérie sur l'ensemble des pièces ht 120 mm, y compris toutes sujétions de fixation.

Localisation : sur l'ensemble des murs de l'espace vestiaires - salle de jour, local rangement de l'entresol

2.2.5. Revêtements sols et murs

a) Sols en carrelage anti dérapant pour cuisine professionnelle

DESCRIPTIF GENERAL DES REVETEMENTS DE SOL EN CARRELAGE GRES CERAME

Revêtement de sols céramique :

Réalisation d'une résine étanche sur dalle ou enduit de ragréage.

Fourniture et pose de revêtement de sols céramique antidérapant et plinthe à gorge arrondie comprenant :

- Le balayage du support et enlèvement des gravois quels qu'ils soient.
- La pose collée à double encollage, colle agréée par le fabricant et le C.S.T.B. et compatible avec le support et le type revêtement.

NB : Pour les locaux classés P4 le mortier-colle utilisé doit faire l'objet d'un certificat attestant que le produit présente des caractéristiques adaptées à l'usage en local P4

- La pose scellée suivant D.T.U. par mortier de pose, épaisseur minimale et dosage suivant D.T.U. en vigueur.
- La finition des joints entre carreaux et à la périphérie des pièces par un ciment teinté dans la masse, teinte au choix du Maître d'œuvre.
- La pose des carrelages comprendra l'approvisionnement, la vérification d'uniformité des teintes entre les différents paquets, les coupes, les découpes, les chutes, la protection et le nettoyage.
- Les cornières d'arrêts au droit des passages de portes : voir article spécifique
- Les cornières d'arrêts au droit des sols de nature différentes font l'objet d'un article spécifique.
- ..- La protection des ouvrages contre les chocs et les rayures pendant les travaux jusqu'à la date de leur réception.
- Le nettoyage avant réception, pose suivant calepinage à soumettre à l'approbation du Maître d'œuvre.
- Les joints de fractionnement des pièces de grandes dimensions, désolidarisation périphérique et recouplement conformément au D.T.U.
- Les joints de fractionnement au droit des passages de portes entre 2 pièces.

Carrelage de premier choix avec certificat de classement du fabricant, teinte suivant le choix du Maître d'œuvre dans toute la gamme du fabricant retenu.

CARRELAGE GRES antidérapant – 15x15 ou 20x20 3.2.2 3 -U4P3E3C2 - PC 20 (R11) et plinthes à gorges arrondies

Fourniture et mise en œuvre de carrelages en grès cérame suivant descriptif général précédent :

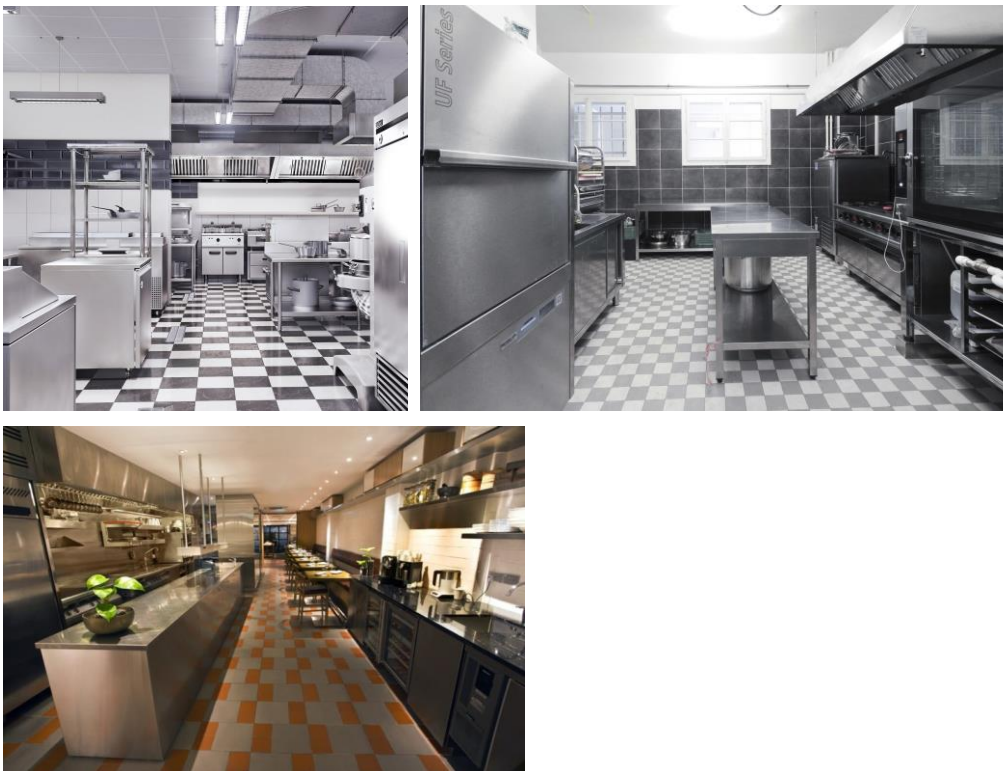
- Dimensions: 15x15 ou 20x20 cm à définir en fonction du choix du fabricant
- Aspect : anti-dérapant
- Classement : U4 P3 E3 C2,
- Indice de glissance : PC 20 (R11)
- Teintes mate au choix du maître d'œuvre dans la gamme complète du fabricant.
- Pose à la colle.
- Joints coordonnés au carrelage

Ouvrage comprenant :

- Utilisation d'une colle possédant un avis technique du C.S.T.B. (dosage suivant prescriptions du fabricant) étalée sur le support et compatible avec le revêtement d'étanchéité.
- Pose du carrelage, y compris ragréage du support béton, coupes, entailles, raccords, polychromie suivant calepinage du Maître d'œuvre.
- Coupes soignées au droit des huisseries,
- Façon de joint de fractionnement en partie courante,
- Cornières d'arrêt de carrelage aux droits des jonctions avec les autres types de sols,
- Exécution de joints par coulis de remplissage au mortier de ciment (dosage suivant prescriptions du DTU).

Produit de référence : ou produit équivalent.

Localisation : office traiteur 1^{er} étage



Images indicatives non contractuelles de carrelage bicolor

b) Murs en carrelage

CARRELAGE MURAL 15x15 20x20 cm - CM01 de la même gamme que le fabricant de carrelage des sols.

Support :

- plaque de plâtre de type BA13,

Fourniture :

- Format : 20x20 cm ou 15x 15 a valider par le maitre d'œuvre,
- Choix : premier choix,
- Teintes au choix du Maître d'œuvre,

Préparation du support :

- Nettoyage du support avec élimination des traces de graisse, huile, colle et laitance de béton,
- Dépoussiérage et lavage du support,
- Elimination par piquage des ragréages pelliculaires muraux,
- Rebouchage des trous et ragréages des défauts importants de planéité,

Pose du carrelage :

Hauteur de 2 ?20 en moyenne sans recoupement en partie haute

- Pose du carrelage à joint réduit, par double encollage, à l'aide d'un mortier colle épais à liants mixtes, appliqué à la spatule crantée,
- Remplissage des joints au mortier fin, à la raclette caoutchouc, nettoyage à l'avancement,
- Les carreaux seront collés en continuité des plinthes à gorge arrondie
- Compris coupes, entailles, tablette, joints exécutés au coulis de ciment blanc.
- Compris retours carrelés sur toutes les parois au pourtour hors ébrasement de la porte fenêtre
- Hauteur de pose à respecter : Suivant tableau de finitions

Mode de métré : au mètre carré

Produit de référence : ou produit équivalent.

Localisation : suivant plans, office traiteur du 1^{er} étage

c) Cornières d'angle

Fourniture et pose de cornières inox en protection des arêtes saillantes verticales

Arête saillante adoucie

Acier inoxydable 316L finition brossée.

Fixation sur parois par l'intermédiaire de dispositifs de fixation scellés ou collés.

Prestation y compris coupes, raccords, etc. et fixations suivant recommandations du fabricant.

Localisation : Ensemble des angles saillants dans les zones recevant un carrelage mural.

d) sol souple

Ragréage des supports dalle béton comprenant :

- Nettoyage et dépoussiérage à l'aspirateur industriel, - Grattage, dégraissage et dépoussiérage des dalles à l'aspirateur industriel, - Application de primaire, - Ragréage du support à l'enduit, type UZIN NC170 ou similaire, classé P3, - Ponçage pour enlèvement des traces de bulles et de fluage, - Nettoyage à l'aspirateur industriel, ... Exécution suivant avis technique et les règles de l'art (Produits agréés).

REVETEMENT LINOLEUM U4

Revêtement de sols souples linoléum naturel marbré, calandré en deux couches sur support toile de jute, type MARMOLEUM REAL de chez FORBO SARLINO, ou équivalent. Revêtement en lés de 2,00m, épaisseur 2,5mm, couche d'usure 1,5mm, classement U 4 P3, E2 C2. Réaction au feu Cfl-s1 (M3), efficacité acoustique déclaré = $\Delta L W 7$ dB. Pose par collage en plein et joints soudés à chaud suivant recommandations du fabricant. Colle certifiée sans solvant du type MAPECRYL ECO de chez MAPEI ou équivalente. Teinte au choix de l'architecte, dans la gamme avec possibilité d'incrustations et de calpinage en plusieurs teintes. Traitement de surface d'usine de type TOPSHIELD facilitant l'entretien.

Localisation : vestiaire – local de jour, local de stockage, espace de rangement entresol

e) Barres de seuil

Fourniture et pose de seuil semi-bombé en acier inox pré-percé comprenant :

- Fixation par chevilles et vis inox tête bombée.
- Seuil coupé de longueur, livré avec protection par plastique adhésif anti-rayures enlevé juste avant réception des travaux.
- Après pose des seuils, l'entreprise enlèvera les poussières provenant de la fixation.

Barre de seuil de largeur 35 mm et d'épaisseur 10/10 mm environ.

Mode de métré : au mètre linéaire

Localisation : *Au droit de chaque changement de nature de sols (concerne uniquement les sols en contact avec les sols durs et souple du présent lot).*

2.2.6. Intervention de peinture

a) Sur murs anciens en plâtre : égrenage, impressions, ponçage, reprise à l'enduit, ponçage, deux couches de peinture de finition satinée. Teinte à définir par maître d'œuvre. Hauteur en fonction du carrelage dans l'office traiteur, toute hauteur dans les pièces seiches.

Localisation : *sur l'ensemble des murs de doublage en plâtre hydrofuge, et murs non doublés,*

b) Sur plafond impression, reprise à l'enduit, ponçage, 2 couches, ponçage entre les couches peinture finition mat.

Localisation : *dans l'ensemble des locaux plafond et faux plafond à peindre*

c) Sur l'ensemble des menuiseries neuves et placards, impression des bois neufs, finition deux couches de peinture microporeuse satinée. Teinte identique à définir lors de l'opération.

Localisation : *Blocs portes neufs et placard.*

d) Sur menuiseries anciennes

Lessivage, grattage, finition deux couches de peinture finition satinée Teinte à définir lors de l'opération.

Localisation : *sur l'ensemble des menuiseries, portes à panneaux, porte fenêtre et lambris de l'office et sas a lambris du 1^{er} étage.*

2.2.8. Interventions de plomberie

A partir du réseau existant dans réservation du local traiteur

1) fourniture et pose d'un évier ou lavabo 1 bac suspendu ou posé sur pied inox sans égouttoir en céramique. Blanc. Livré prêt à poser avec réservation robinetterie eau chaude eau froide, modèle robuste.

Localisation : *local traiteur suivant plan*

2) fourniture et pose de robinetterie

Robinet mitigeur eau chaude eau froide, aérateur antitartre, raccords flexibles inox tressé avec filtre, clapets anti-retour et robinets d'arrêts. Fixation renforcée par 2 écrous. Réglage de la température. Marque grohe ou équivalent,

Clapets anti-retour et robinets d'arrêts ;

Bonde hygiénique 1"1/4 à grille concave pour lavabo avec trop plein ;

Siphon « design » pour lavabo, réglable en hauteur, avec rosace murale, laiton chromé.

Localisation : local traiteur suivant plan

3) fourniture et pose du réseau d'évacuation eaux usées eaux vannes

A partir des plans projet, réalisation du réseau d'évacuation y compris toutes sujétions de réalisation. Celui-ci devra comprendre le raccordement de l'évier. Cette installation devra être aux normes et réglementaire.

L'évacuation principale devra se raccorder à l'évacuation existante en attente.

Localisation : office traiteur

4) bouchement de réseaux évacuation WC

Pose de bouchons au droit des 4 évacuations eaux usées en réservation dans le local de stockage, raccord femelle PVC et Bouchon à vis, sous le niveau du sol finis dans les 3 regards prévu à cet effet.

Localisation : local de stockage

2.2.9. Intervention d'électricité

Vérification des dispositifs existants et raccordement si nécessaire, pose des organes terminaux de diffusion, et adaptation des réseaux existants aux nouvelles contraintes d'aménagement.

L'entrepreneur réalisera les consignations de réseaux pour tous les lots concernés. Il devra prendre en compte les modifications :

- Armoires de distribution
- Alimentation

Il devra mettre à jour les schémas d'armoires.

Généralité

Tous matériaux et matériels, sans limitation aucune doivent être absolument neufs. Ils doivent répondre rigoureusement aux caractéristiques données dans le descriptif ou indiquées sur les plans.

Les marques des matériels indiquées dans les documents d'appel d'offres doivent être scrupuleusement respectées par les soumissionnaires pour la remise de leur offre.

L'entreprise peut proposer des variantes avec des matériels de caractéristiques au moins équivalentes. Les variantes à l'initiative de l'entreprise engagent la responsabilité de celle-ci sur l'obligation de résultats.

L'entreprise est tenue de fournir du matériel portant la marque USE agréée ou répondant aux règlements techniques en vigueur le concernant

Dans tous les cas, ils doivent bénéficier de l'acceptation en garantie de la commission technique des assurances.

Dans tous les cas, les commandes d'appareillage et de luminaires ne pourront être effectuées par l'entrepreneur qu'après acceptation d'un modèle de chaque appareil par le Maître d'ouvrage et le Maître d'œuvre, pour cela l'entrepreneur devra la fourniture d'échantillons de tout le matériel mis en œuvre pour avis ou éventuellement une documentation pour le gros matériel.

En aucun cas, il ne sera fait usage d'appareillages à fixations à griffes ; les fixations seront réalisées essentiellement par vis ou par pattes placo, posées dans des boîtiers appropriés au support et à l'appareillage. Le plus grand soin sera apporté à la durabilité des fixations des matériels.

Les prises de courant seront alimentées à partir du réseau existant :

- le Réseau de service, repère "S", alimentant au minimum une prise par local (division en plusieurs circuits avec un nombre de 8 prises - 3,5 KW maxi, par circuit)
- le Réseau normal sans repère, indépendant du réseau service, alimentant les prises d'usage général (division en plusieurs circuits avec un nombre de 8 prises - 3,5 KW maxi, par circuit)
- des circuits spécialisés alimentant individuellement les prises affectées à des matériels spécifiques sur les plans ; étiquetage de couleur sur les prises

Les socles des prises de courant sont obligatoirement à éclipses.

Les socles de prises de courant, d'un calibre nominal inférieur à 20A possèdent en outre l'estampille "confort".

Les points lumineux extérieurs sont livrés avec leur appareil d'éclairage équipés de leurs lampes et appareillages.

Les luminaires halogènes à économie d'énergie seront équipés de douilles à vis et les fluorescents seront équipés de tube T = 3000°K, IRC = 85.

Dans le cas de pose encastrée dans les faux plafonds, les luminaires seront fixés directement à la dalle, sauf éventuellement pour les spots encastrés de faibles poids qui pourront être fixés au faux plafond, en accord avec le lot concerné.

L'entrepreneur doit les éventuels accessoires, sujétions et adaptations nécessaires à la fixation des luminaires.

a) Alimentation générale de l'office traiteur

La puissance mise à disposition pour le projet est la suivante : 125 A en triphasé avec prises événementiel

L'ensemble de l'installation après compteur devra être aux normes en vigueur.

Localisation : local traiteur

b) Fourniture et pose d'un tableau général dans le local traiteur

Local Traiteur

L'entrepreneur devra calculer le calibrage du coffret en fonction des besoins exprimés dans le projet.

La fourniture et pose d'un coffret de chez Legrand ou similaire. L'ensemble des éléments, les inters différentiels de type A, les disjoncteurs, les peignes seront de même qualité.

Le tableau général sera intégré dans des niches existantes derrière la structure de doublage de façon à être dissimulé et intégré au volume.

L'alimentation pourra être réalisé depuis le départ existants du coffret existant implanté dans le local.

Cette dérivation est actuellement utilisée pour le raccordement du coffret de chantier.



Le réseau secondaire sera intégré dans les doublages de cloison.

Localisation : local traiteur et sas derrière l'escalier A.

Bilan de puissance Local Traiteur

BILAN DE PUISSANCE DCE	QUANTITE	P(KW) UNITAIRE	P(KW) TOTAL	Application des facteurs et coefficient suivant NFC 15.104				P(KW)	P(KVA)
				a	b	c	d		
DESIGNATION				R/p	Util.	Sim.	Ext.		
DEPUIS TGBT BAR ROYAL								15,52	18,04
ÉCLAIRAGE								0,83	0,96
Type 2	4,00	0,04	0,14	1,00	1,00	1,00	1,30	0,18	0,21
Type 3	7,00	0,04	0,25	1,00	1,00	1,00	1,30	0,32	0,37
Type 4	1,00	0,25	0,25	1,00	1,00	1,00	1,30	0,33	0,38
PRISES DE COURANT								5,20	6,05
Prise de Courant "service" Étanche 2P+T	8,00	0,50	4,00	1,00	1,00	1,00	1,30	5,20	6,05
PRISES DE COURANT CUISINE								22,75	26,45
Prise de Courant ETUVE	4,00	3,50	14,00	1,00	1,00	1,00	1,30	18,20	21,16
Prise de Courant Plaque de cuisson	1,00	3,50	3,50	1,00	1,00	1,00	1,30	4,55	5,29
ALIM CVC								9,10	10,58
Ballon Electrique Cuisine	1,00	7,00	7,00	1,00	1,00	1,00	1,30	9,10	10,58
ECLAIRAGE DE SECURITE								0,26	0,30
Bloc d'éclairage de sécurité	2,00	0,10	0,20	1,00	1,00	1,00	1,30	0,26	0,30
CONTOLE ACCES								0,13	0,15
Lecteur	1,00	0,10	0,10	1,00	1,00	1,00	1,30	0,13	0,15
P(KVA) avant foisonnement général								52,96	61,58

Local Salon de thé

L'entrepreneur devra réaliser les raccordements des équipements depuis les alimentations existantes.

Le réseau secondaire sera intégré dans les doublages de cloison.

Localisation : Depuis TGBT

Bilan de puissance Local Salon de thé

BILAN DE PUISSANCE DCE	QUANTITE	P(KW) UNITAIRE	P(KW) TOTAL	Application des facteurs et coefficient suivant NFC 15.104				P(KW)	P(KVA)
				a	b	c	d		
DESIGNATION				R/p	Util.	Sim.	Ext.		
DEPUIS TGBT								9,02	10,48
ÉCLAIRAGE								0,83	0,96
Type 2	4,00	0,04	0,14	1,00	1,00	1,00	1,30	0,18	0,21
Type 3	7,00	0,04	0,25	1,00	1,00	1,00	1,30	0,32	0,37
Type 4	1,00	0,25	0,25	1,00	1,00	1,00	1,30	0,33	0,38
PRISES DE COURANT								7,80	9,07
Prise de Courant 2P+T	10,00	0,50	5,00	1,00	1,00	1,00	1,30	6,50	7,56
Prise de Courant "service" Étanche 2P+T	2,00	0,50	1,00	1,00	1,00	1,00	1,30	1,30	1,51
ECLAIRAGE DE SECURITE								0,26	0,30
Bloc d'éclairage de sécurité	2,00	0,10	0,20	1,00	1,00	1,00	1,30	0,26	0,30
CONTOLE ACCES								0,13	0,15
Lecteur	1,00	0,10	0,10	1,00	1,00	1,00	1,30	0,13	0,15
P(KVA) avant foisonnement général								17,21	20,01

c) Appareils d'éclairage

Choix de la lustrerie

- Type 1 : appliques murales de l'office traiteur – 7 unités



Applique ZAMBELIS G9 25cm DESIGN Blanc

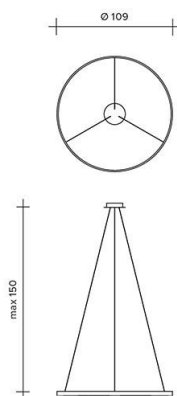
Eclairage direct indirect

Localisation : au-dessus de la zone carrelée, implantation suivant plans

Type 2 : plafonnier suspendu anneau circulaire led : 3 unités

Diamètre 1m pour office traiteur : 2 unités

Diamètre 0.7m a 0.80 m pour sas arrière-escalier A : 1 unité



Localisation : office traiteur et sas

Type 3: ruban led pour éclairage d'ambiance indirect posé sur corniche en stuc

Gradable 14W 3000 K IP65 Y Compris Driver



Type 4 (luminaire existant à repositionner et reconnecter)

Eclairage existant à l'entresol dont 2 à réintégrer dans la trame du faux plafond de local vestiaire salle de jour

Connectique à vérifier et commande par interrupteurs

Localisation : locaux entresol

NIVEAU D'ECLAIREMENT

L'essentiel de l'éclairage artificiel du bâtiment sera essentiellement de type LED dans les locaux de type atelier, réserve, circulation, sanitaires.

Eclairage :

Le niveau d'éclairage moyen à assurer et à obtenir à 0m80 ou au sol suivant cas particuliers après 500 heures de fonctionnement.

Niveaux d'éclairage moyen à assurer (à la mise en exploitation) :

Circulation: 150 lux

Poste de travail, local traiteur : 300 lux

Locaux de réserve : 200 lux

Vestiaires – local de jour : 150 Lux

Base de calcul d'éclairage :

Facteur de dépréciation : 1.25

Facteurs de réflexion : 5, 3, 1 pour les circulations

Facteur d'uniformité : supérieur à 0,70

INDICE DE PROTECTION DES LOCAUX

Les matériels doivent être choisis en fonction des conditions d'influence externes des locaux ou des emplacements où ils seront installés (degrés IP et IK), suivant la norme NFC 15.100. Les conditions de pose et d'alimentation de ces matériels seront aussi fonction des degrés IP et IK.

Principaux indices de protection :

- Locaux banalisés sans risque particulier IP 20 / IK 02

- Circulation IP 20 / IK 07 jusqu'à 2m

- Locaux techniques IP 21 / IK 07

Les appareils d'éclairages se déclencheront à l'aide des interrupteurs à mettre en place.

d) Installation de BAES

Des blocs autonomes seront posés afin d'assurer la reconnaissance des obstacles des changements de direction, les issues et sorties de secours.

Les éclairages de sécurité seront équipés de système automatique de test intégré (SATI).

Fourniture et pose de quatre BAES y compris toutes sujétions de raccordement.

Localisation : suivant plans (au-dessus des portes de sortie local traiteur, sas, local vestiaire – local de jour)

e) prise de courant - interrupteur

Des prises de courant 2P+T 10/16A avec obturateur et contact de terre sont réparties dans les locaux et circulations. Leurs modes de pose sont adaptés aux fonctionnalités des locaux.

Appareillage type CELIANE de ou équivalent, couleur et finition au choix de l'Architecte.

Toutes les prises de courant seront équipées d'un contact de terre et d'obturateur à éclipse.

Le plus grand soin sera apporté à la durabilité des fixations des matériels.

En aucun cas, il ne sera fait usage d'appareillage à fixation à griffes, les fixations seront réalisées essentiellement par vis posées dans des boîtiers étanches à l'air appropriés au support et à l'appareillage.

Suivant les modes d'alimentations retenues ci avant, les matériels sont posés apparent ou en encastré.

Prise

*** Locaux**

Dans les locaux nobles disposant d'un équipement de prises de courant ou prises courants faibles, il sera mis en place des boîtiers Céliane de type – coloris au choix de l'architecte



Locaux techniques

Dans les locaux techniques disposant d'un équipement de prises de courant, il sera mis en place des boîtiers de type Plexo IP44 – IK08 d'encastré à fixation à vis.



Interrupteur

* Locaux Nobles

Dans les locaux nobles disposant d'un équipement de commande d'allumage, il sera mis en place des boîtiers Céliane de type – coloris au choix de l'architecte



* Circulation

Les détecteurs de présence seront à sécurité positive LUXOMAT PD9 IP20 Classe 2



* Locaux technique

Dans les locaux techniques disposant d'un équipement de commande d'allumage, il sera mis en place des boîtiers Plexo.



Hauteur appareillage

Dans les locaux accessibles aux personnes handicapées, la hauteur des dispositifs de commandes des éclairages placée dans le local sera à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m du sol.

f) Alimentation Force motrice

Des alimentations électriques sont laissées en attente à proximité des équipements ou à proximité des équipements fournies par les utilisateurs. Chaque attente est protégée en tête de ligne depuis l'armoire de zone ou les TGBT.

Ces équipements seront alimentés à partir des TGBT des bâtiment, armoires divisionnaires en câbles U1000 R02V sur chemins de câbles ou sous fourreaux au présent lot. Les attentes concernant les équipements de sécurité seront réalisées en câbles résistants au feu CR1.

IMPORTANT : Les implantations définies sur les plans sont données à titre indicatif. Elles devront impérativement être validées avant exécution par la Maîtrise d'Œuvre dans le cadre de la synthèse des terminaux et en fonction de l'implantation des mobiliers et des choix architecturaux définitifs. Dans la mesure où les quantités ne changent pas et les déplacements des matériels n'entraînent pas des modifications importantes des longueurs des canalisations, il est considéré qu'il y a équilibre entre les augmentations et les réductions des lignes et il ne sera pas accepté de devis de travaux modificatifs.

Avant l'exécution des attentes décrites ci-après, l'entrepreneur du présent lot devra prendre contact avec les lots concernés pour confirmer les besoins réels et les emplacements de chaque attente.

Ballon eau chaude sanitaire

L'entrepreneur devra l'alimentation en attente du BECS en câble FR-N1X6G3 depuis le tableau de zone du bâtiment concerné

g) raccordement après travaux des boîtiers de contrôle d'accès

Boîtiers existants en place à déposer et reconnecter dans le cadre des travaux

Localisation : espace traiteur 2 unités

h) système de sécurité incendie

L'entrepreneur devra s'assurer du maintien en service et de la réimplantation des équipements de sécurité incendie.

2.2.10 Dossier des ouvrages exécutés

Fourniture d'un dossier des ouvrages exécutés complets, en 4 exemplaires papiers et un exemplaire sur support numérique. Chaque dossier devra contenir, les plans projet, les fiches techniques de tous les appareils posés, le plan des réseaux etc...

2.2.11 Nettoyage et repli du chantier :

Nettoyage soigné et repli complet du chantier y compris évacuation des gravois.

Fait à,

Le,

Lu et accepté l'entrepreneur du lot 1

Chapitre 3 : Clauses particulières au lot 2 : CVC

3.1. Répartition des lots

L'intervention est répartie en 4 lots :

- **Lot 1: Entreprise générale** (dépose des protections et plaques de bois, cloisonnement, faux plafond, carrelage mur et sol, plomberie, peinture, électricité, menuiserie, complément de plancher à l'emplacement de la gaine du monte-plat)
- **Lot 2** : entreprise CVC raccordement aux installations existantes et réglage des installations)
- **Lot 3 : parquet- lambris** (dépose et complément de parquet Versailles du sas et repose ou réalisation de lambris
- **Lot 4 ascenseur** (dépose du monte plat état neuf et reconditionnement pour revente par l'entreprise)

De par la diversité des interventions, les lots doivent être réalisés par des entreprises ayant les qualifications et compétences décrites dans le descriptif. L'entreprise du lot 1 pourra à son gré faire appel à des sous-traitants dans le cadre réglementaire existant.

3.2. Description des interventions particulières au lot 2

3.2.1. Chauffage et climatisation

Vérification des dispositifs existants et raccordement si nécessaire, pose des organes terminaux de diffusion, **et adaptation des réseaux existants aux nouvelles contraintes d'aménagement.**

R+1 - Office traiteur : convecteur à ailettes encastré, chaud froid – à vérifier :

- Validation, en coopération avec les équipes de maintenance du site (pour les manipulation depuis la GTB uniquement, le travail de contrôle restant à la charge du titulaire du présent lot), du bon fonctionnement du convecteur de sol implanté dans le local, comprenant : manœuvre des électrovannes et validation de leur bon fonctionnement (chaud/froid) ; validation du bon fonctionnement de la sonde pilotant les vannes (notamment en vérifiant la cohérence de la valeur lue sur la GTB avec les conditions ambiantes réelles) ; purge de l'équipement ; contrôle du bon fonctionnement du ventilateur de diffusion.

R+1 - Suppression des deux attentes eau glacée sur vanne dans le sas d'accès à la cuisine de préparation (à proximité du monte-charge à déposer) :

- Après isolement/consignation et vidange du circuit de distribution secondaire d'eau glacée cheminant à l'étage entresol, déplacement des vannes en attentes du niveau R+1 vers le plafond du niveau Entresol. En cas d'absence de vannes d'isolement accessibles, ou si ces dernières sont fuyardes, le titulaire du présent lot devra intégrer l'utilisation d'un équipement de gèle-tube électrique qui permettra de créer un bouchon en gelant l'eau dans la tuyauterie afin de pouvoir intervenir sans devoir vider tout le circuit d'eau. Compris adaptation du calorifuge permettant de traiter les risques de condensation (régime d'eau 7/16°C dans le bâtiment en général, et 17/22°C pour les circuits alimentant les convecteurs de sol – pas de condensats sur ces appareils).

ENTRESOL – Vestiaire/local de jour : mise en place de radiateurs et raccordement sur réseaux existants :

- Seul le Vestiaire/Salle de jour, sera à équiper d'un radiateur à eau chaude suivant description ci-dessous ; le local de stockage ne sera pas équipé d'une installation de chauffage complémentaire.
- Mise en œuvre d'un radiateur verticale de type panneau acier disposant d'une façade avec une finition entièrement lisse et de grilles d'habillage latérale et sur la partie supérieure. Ce radiateur sera de marque FINIMETAL ou équivalent type TG Plan – 21PV de couleur blanche standard dans la gamme RAL du fabricant.
- Les radiateurs sont équipés de 4 orifices de raccordement (diam. 15/21) et pourvus d'étriers de fixation, permettant une souplesse de montage sur toute la largeur de l'étrier. Le radiateur est livré avec des consoles de fixations murales. Tous les radiateurs sont éprouvés en usine conformément à la norme NF EN 442 pour une pression de service maximale de 5 bars (pression d'épreuve = 6.5 bars).

- Le radiateur est équipé : Tête thermostatique à bulbe à distance, avec position zéro, anneau antiviol, plage et blocage de réglage inviolable par éléments de limitation cachés ; ces produits devront être certifiés vis-à-vis de la réglementation thermique. Robinet thermostatique nickelé en acier inoxydable et ressort de rappel taré à plus de 5 kg, ayant un Kv de 0,95. Té ou coude de réglage hydraulique nickelé pour préréglage proportionnel mémorisable, fermeture, remplissage et vidange du radiateur. Robinet de vidange et de purge pour chaque corps de chauffe
- L'origine du raccordement hydraulique ce radiateur sera les deux vannes en attentes au-dessus de la porte d'entrée du local. Depuis ces circuits les réseaux seront réalisés en canalisation acier (compris peinture antirouille) jusqu'aux orifices de raccordement du corps de chauffe.

3.2.2. Plomberie-sanitaire

R+1 - Office traiteur : mise en œuvre d'un Lave-bras réglementaire dans la zone de préparation :

- Plonge inox :
 - Plonge professionnelle en acier inoxydable (AISI 304 partie supérieure et AISI 201 pieds et étagère inférieure) ; Finition soignée de haute qualité ; Avec dossier d'une hauteur d'environ 10cm ; Angles arrondis ;
 - Pieds de table carrés 40x40mm et réglables en hauteur par vérins (Hauteur réglable pour les pieds : 850 à 870 mm) ; les pieds seront décalés de 50 mm sur l'arrière pour passage des tuyauteries ;
 - Dimensions extérieures de la plonge : 600x700x850/870 mm ; Habillage du bac sur 3 cotés
 - 1 bac insonorisé inox au centre ; Dimensions de la cuve : 400 x 400 x 250 mm
 - Débord arrière du bac : 90 mm pour intégration de la robinetterie ; Livrées percées Ø 30 et avec bonde, surverse et syphon PVC
 - Conforme aux normes alimentaires européennes et HACCP
 - Produit dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité CE
 - Mitigeur monotrou sur plage avec bec col de cygne mobile (H :315, L :300mm) ; brise jet étoile ; cartouche céramique diam. 35mm ; débit 20l/min à 3 bars ; commande par manette en laiton placée sur l'avant de la robinetterie ; ensemble de marque DELABIE réf : 2506T3 ou équivalente
 - Vidage manuel à bouchon avec chaînette
 - Vidange siphonnée avec culot démontable
 - L'alimentation eau chaude/froide du bac par tuyauteries encastrées avec robinets d'arrêt à proximité de l'appareil sanitaire



- Depuis les attentes existantes à l'angle Nord-est de la pièce, raccordement par le présent lot du lave-bras en eau froide/ eau usées. Le réseau de vidange sera assuré en tube PVC ; les alimentations en eau seront réalisées en tube cuivre ; compris raccords et toutes sujétions de supportage.
- Mise en œuvre d'un ballon ECS électrique répondant aux besoins instantanés plus importants et réguliers, le titulaire du présent lot devra assurer la mise en œuvre de préparateurs ECS instantané compact à commande électronique qui seront installés sous la plonge décrit ci-avant. Cet équipement sera de marque CLAGE ou équivalente, type MCX. Chaque alimentation eau froide des productions ECS est équipée de : 1 vanne d'isolement ; 1 groupe de sécurité avec entonnoir siphonné raccordé à une évacuation d'eaux usées ; 1 manchon diélectrique. Chaque départ ECS est équipé de : 1 vanne d'isolement ; 1 manchon diélectrique

- Chaque production d'eau chaude sanitaire est alimentée électriquement par le lot "Courants Forts". Le présent Corps d'Etat Technique doit les raccordements électriques des attentes laissées par le lot "Courants Forts".

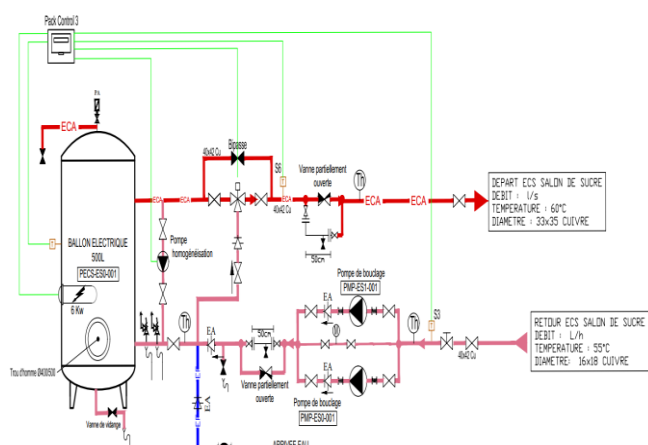
ENTRESOL – Vestiaire/local de jour : modification des attentes de vidanges existantes, afin de les intégrer dans le plancher du local :

- L'ouverture et la mise en œuvre d'un dispositif d'accès au point de vidange seront réalisés par le lot 01.
- Le titulaire du présent lot devra uniquement assurer la découpe des canalisations afin de raccourcir leur longueur pour que les attentes restent inscrites dans la hauteur du plancher bas du local. Compris bouchonnage de chacune de ces attentes pour éviter les remontées d'odeurs.

ENTRESOL – Local stockage : consignation/ dépose/ évacuation des installations de production ECS desservant l'ancien Salon de Thé.

- Le titulaire du présent lot devra assurer la consignation hydraulique et électrique des installations de production ECS desservant actuellement le Salon de Thé ; ainsi que les équipements de bouclage ECS.
- Après vidange de l'ensemble des installations, le titulaire du présent lot devra assurer la dépose, l'évacuation et : soit la mise en décharge du ballon de production d'ECS de 300litres existant, soit sa mise à disposition dans un lieu à définir (dans un rayon de 50km) par le Maître d'Ouvrage (PM : schéma de principe de l'installation ci-dessous et photo de l'installation actuelle). L'ensemble des réseaux de distribution d'eau seront systématiquement bouchonnés (notamment au droit des points de raccordement sur le ballon) afin d'éviter tout risque de fuites ultérieures en cas de mauvaise manipulation.
- Le point d'évacuation sera arrasé au niveau du sol et bouchonné (idem local adjacent).

PRODUCTION ECS SALON DE SUCRE



3.2.3. Ventilation

Ventilation des locaux à raccorder aux réseaux existants alimentant l'ensemble des pièces.

Le titulaire du présent lot devra assurer la mise en œuvre des réseaux de soufflage, et d'extraction qui seront constitués de gaines métalliques rectangulaires formée à la demande, et circulaires munies de registres d'équilibrage. L'ensemble des gaines a une étanchéité renforcée, classe d'étanchéité minimum B. Les gaines en tôle galvanisée seront raidies par pointe de diamant ou tout autre procédé ; les supports seront munis de bandes désolidarisantes et de suspensions antivibratiles

R+1 - Office traiteur : mise en œuvre d'une ventilation double flux :

- Le titulaire du présent lot devra assurer la mise en œuvre d'un réseau d'introduction d'air neuf (de soufflage), qui aura pour origine la gaine en attente à l'angle du local. Cette gaine circulaire spiralée intégrera des grilles de marque France Air type SFV 21 ou équivalent finition RAL Blanc choisi dans la gamme du fabricant (définition précise du RAL à confirmer par architecte avant commande) ; chaque grille sera équipée d'un registre à glissière inclinée permettant de répartir le flux d'air sur la grille. Dimension suivant plan de principe joint ; débit 550m³/h.
- La CTA 36 assurant la compensation d'air dans ce volume devra être contrôlée en coordination avec les équipes de maintenance du site (pour les manipulations depuis la GTB uniquement, le travail de contrôle restant à la

charge du titulaire du présent lot), ainsi que son asservissement avec l'extracteur EXT60 qui lui est associé. Les deux sont implantés dans le comble technique abritant le LT ventilation du niveau R+4 sur la Rue ROYALE. Notamment des essais confirmant les débits disponibles seront assurés.

- De plus, depuis la gaine en attente contre le voile nord, un plenum équipé d'une grille de reprise positionnée sur le dessus sera également mis en œuvre. Ce plenum servira de boîte de détente à l'aspiration, et ses parois intérieures seront tapissées d'un isolant acoustique de marque France Air type FIB'AIR Phonic ou équivalent disposant d'un classement au feu de niveau A2 minimum. La grille de reprise sera fixée directement sur le plenum et sera de type grille linéaire à barres fixes type LAC 30 dimensions suivant plans en pièce jointe (débit d'extraction 1100m³/h).
- La mise en œuvre d'une commande manuelle complémentaire n'étant pas possible, le pilotage de la ventilation de cet espace sera forcé par les équipes de maintenance sur demande ou en cohérence avec l'agenda d'utilisation de l'espace traiteur.

ENTRESOL – Vestiaire/local de jour : création d'une ventilation double flux du local, et mise en œuvre d'un clapet coupe-feu sur réseau existant :

- La création d'un espace de stockage nécessitant la séparation avec une cloison coupe-feu entre le vestiaire et le petit volume adjacent nécessite la mise en œuvre d'un clapet coupe-feu auto-commandé sur la gaine d'extraction existante en diamètre 125mm. Ce clapet sera scellé dans la cloison qui sera construite. Le corps du clapet sera constitué de 2 manchettes métalliques de part et d'autre d'un complexe en matériau réfractaire sans amiante. A l'intérieur de ce corps pivotera une lame obturatrice coupe-feu parfaitement équilibrée, reliée au mécanisme de commande par un axe auto lubrifié. Ce clapet coupe-feu étant auto-commandé, il présentera les caractéristiques suivantes :
 - Un déclencheur thermique taré à 70°C ± 7°C ;
 - Un déclenchement manuel réalisé sans outil et sans démonter le capot ;
 - Un réarmement manuel réalisé sans démonter le capot à l'aide d'un outil standard ;
 - Un mécanisme du clapet coupe-feu évolutif permettant de le transformer en clapet télécommandé (possibilité d'ajouter très rapidement et sans outillage un déclencheur télécommandé, des contacts de signalisation ou un moteur de réarmement à tout moment sur le clapet installé).
- Le titulaire du présent lot devra également assurer la mise en œuvre d'un réseau d'introduction d'air neuf (de soufflage), qui aura pour origine la gaine en attente à l'axe de la pièce. Ce raccordement intégrera une grille de soufflage de marque France Air type NEO 100P de diamètre 200 (mais disposant d'une plaque de finition s'intégrant parfaitement dans un module de faux-plafond démontable) ou équivalent finition Ral blanc ; chaque grille sera équipée d'un module autoréglable de calibrage du débit d'air insufflé. Dimension suivant plan de principe joint ; débit 250m³/h. Raccordement du plenum de grille par flexible isophonique.
- A l'identique, depuis la gaine en attente contre le voile nord du local, une grille identique à la référence ci-dessus sera également mis en œuvre pour assurer la reprise d'air dans le local. Raccordement du plenum de grille par flexible isophonique ; compris mise en place d'un module autoréglable de calibrage du débit d'air insufflé.
- Le fonctionnement de la ventilation dans ces espaces sera permanent ; seul un ajustement des débits nominaux de la CTA 24 et de l'extracteur EXT 86 sera à réaliser par le présent lot dans le cadre de ses mises en services des installations.

ENTRESOL – Local de stockage : création d'une insufflation d'air dans le local :

- Depuis le réseau diamètre 125mm en attente, le titulaire du présent lot devra assurer la mise en œuvre d'une bouche de soufflage de marque France Air type BSA de diamètre 125 ou équivalent finition Ral blanc, contre la paroi verticale du local ; en amont, cette grille sera équipée d'un module autoréglable de calibrage du débit d'air insufflé. Dimension suivant plan de principe joint ; débit 60m³/h.

3.2.4 Dossier des ouvrages exécutés

Fourniture d'un dossier des ouvrages exécutés complets, en 4 exemplaires papiers et un exemplaire sur support numérique. Chaque dossier devra contenir, les plans projet, les fiches techniques de tous les appareils posés, le plan des réseaux etc...

3.2.5 Nettoyage et repli du chantier :

Nettoyage soigné et repli complet du chantier y compris évacuation des gravois.

Fait à,

Le,

Lu et accepté l'entrepreneur du lot 2

Chapitre 4 : Clauses particulières au lot 3 – parquet - lambris

4.1. Répartition des lots

L'intervention est répartie en 4 lots :

- **Lot 1: Entreprise générale** (dépose des protections et plaques de bois, cloisonnement, faux plafond, carrelage mur et sol, plomberie, peinture, électricité, menuiserie, complément de plancher à l'emplacement de la gaine du monte-plat)
- **Lot 2** : entreprise CVC raccordement aux installations existantes et réglage des installations)
- **Lot 3 : parquet- lambris** (dépose et complément de parquet Versailles du sas et repose ou réalisation de lambris
- **Lot 4 ascenseur** (dépose du monte plat état neuf et reconditionnement pour revente par l'entreprise)

De par la diversité des interventions, les lots doivent être réalisés par des entreprises ayant les qualifications et compétences décrites dans le descriptif. L'entreprise du lot 1 pourra à son gré faire appel à des sous-traitants dans le cadre réglementaire existant.

4.2. Description des interventions particulières au lot 3

4.2.1. Parquet

À la suite de la dépose de la gaine du monte-plats, reprise en restauration et complément de 4 panneaux de parquet Versailles en chêne, pose sur lambourdes à l'emplacement de la trémie.

Comprend la dépose en atelier, complément par remplacement greffe et complément, fabrication d'un panneau complémentaire

Localisation : sas circulation à l'arrière de l'escalier A

4.2.2. lambris

À la suite de la dépose de la gaine du monte-plats, reprise en restauration et complément des panneaux lambrissés en chêne à l'emplacement de la trémie.

Comprend la reprise sur place ou en atelier, complément par remplacement greffe et enture,

En variante : si absence du lambris, pose en remplacement d'un panneautage bois façon lambris en chêne en continuité du lambris subsistant

Localisation : circulation / sas à l'arrière de l'escalier A

4.2.3 Dossier des ouvrages exécutés

Fourniture d'un dossier des ouvrages exécutés complets, en 4 exemplaires papiers et un exemplaire sur support numérique. Chaque dossier devra contenir, les plans projet, les fiches techniques de tous les appareils posés, le plan des réseaux etc...

4.2.4 Nettoyage et repli du chantier :

Nettoyage soigné et repli complet du chantier y compris évacuation des gravois.

Fait à,

Le,

Lu et accepté l'entrepreneur du lot 3

Chapitre 5 : Clauses particulières au lot 4 – ascenseur (dépose monte plat neuf et revente ou recyclage)

5.1. Répartition des lots

L'intervention est répartie en 4 lots :

- **Lot 1: Entreprise générale** (dépose des protections et plaques de bois, cloisonnement, faux plafond, carrelage mur et sol, plomberie, peinture, électricité, menuiserie, complément de plancher à l'emplacement de la gaine du monte-plat)
- **Lot 2** : entreprise CVC raccordement aux installations existantes et réglage des installations)
- **Lot 3 : parquet- lambris** (dépose et complément de parquet Versailles du sas et repose ou réalisation de lambris
- **Lot 4 ascenseur (dépose du monte plat état neuf et reconditionnement pour revente par l'entreprise)**

De par la diversité des interventions, les lots doivent être réalisés par des entreprises ayant les qualifications et compétences décrites dans le descriptif. L'entreprise du lot 1 pourra à son gré faire appel à des sous-traitants dans le cadre réglementaire existant.

5.2. Description des interventions particulières au lot 4

5.2.1. Dépose du monte-plat

Dépose du monte-plat compris structure de la gaine, rail, contrepoids, mécanisme, moteurs et de la cabine
Dépose soignée des installations pour réutilisation, recyclage ou revente par le fournisseur

5.2.2 Nettoyage et repli du chantier :

Nettoyage soigné et repli complet du chantier y compris évacuation des gravois.

Fait à,

Le,

Lu et accepté l'entrepreneur du lot 4